

La policlinique médicale et universitaire

Rue César-Roux 19, Lausanne

Etude historique

Bruno Corthésy

2003

Situation

La Policlinique médicale universitaire¹ est construite dans un secteur de Lausanne situé en-dehors de la ville historique et dénué, jusqu'à la fin du XIXe siècle, de presque tout bâtiment. On n'y trouve pendant longtemps qu'un seul bâtiment d'importance, « La Solitude », attesté depuis 1782, dont l'appellation témoigne du caractère isolé de l'endroit². Le bâtiment donne son nom à la route de la Solitude, actuellement rue César-Roux, déjà prévue en 1829 et exécutée entre 1841 et 1848. La création de cette route, qui mène de la Barre à la nouvelle rue Caroline et à la place de l'Ours, est à mettre en relation avec la réalisation de la « ceinture Pichard » et du tunnel de la Barre en 1851³.

Les activités liées à l'eau, confondant pratiques curative, hygiénique et délassante, caractérisent l'affectation du quartier, étroitement liée au passage du Flon et à la présence de nombreuses sources. Plusieurs moulins, attestés depuis le XIVe siècle, parsèment le parcours du Flon dans le Vallon. Depuis le XVIIIe siècle, une source décrite par le Dr Tissot est exploitée pour les vertus de son eau ferrugineuse. Elle devient un but de promenade pour la bonne société lausannoise, se regroupant même en « Académie des Eaux », lieu de causerie littéraire, présidé par Suzanne Curchod, future épouse du financier Necker et mère de Germaine de Staël. Des bains sont attestés dans le bâtiment de la Solitude dès 1785 et à la Rochelle depuis 1818. En 1893, les bains Haldimand, complétés d'une buanderie, sont construits par l'architecte Charles Borgeaud à la place du Nord. Les eaux sont également utilisées dans le cadre d'activités de

¹ Par commodité, le bâtiment sera désigné ci-après simplement par Policlinique. A noter que le terme est construit à l'aide du préfixe grec qui signifie « cité ». C'est pourquoi il ne s'écrit pas avec « y », comme dans le préfixe « poly » qui signifie « plusieurs ». On trouve cependant souvent dans les sources l'orthographe fautive comprenant un « y ».

² Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire dans le canton de Vaud*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, tome IV, 1981, pp. 185-188.

³ *Inventaire suisse d'architecture. 1850-1920*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 1990, 5, pp. 258-261.

brasserie à la Rochelle à partir de 1842⁴. Enfin, l'aspect du quartier est fortement déterminé par les travaux successifs de voûtage du Flon, qui s'étendent sur une longue période, entre 1869 et 1899.

Le bâtiment de la Solitude, certainement transformé par l'architecte Abraham Fraisse autour de 1788, comprend au XVIII^e siècle une maison de maître, avec grange et écurie, et une maison de bains. Il s'agit d'un établissement public possédant également au XIX^e siècle une grande salle de bal et des appartements meublés à louer. La présence concomitante de bains et de chambres, ainsi que l'intervention répétée dans le Vallon de la police sous prétexte de débauche, laisse à penser que la Solitude, bénéficiant de son isolement, pouvait être le lieu d'activités contraires à la morale du moment. Le bâtiment a été détruit dans une période récente⁵.

« Le Solitaire » est le deuxième bâtiment à être construit le long de la route de la Solitude (actuellement rue César-Roux 31). Il est édifié vers 1841 par Christian Grillet, maître fontenier et existe encore aujourd'hui⁶.

La rue acquiert son caractère urbain à forte densité durant la dernière décennie du XIX^e siècle, dans un laps de temps extrêmement condensé. Une importante opération immobilière, menée par l'entrepreneur Jean Bozio et l'architecte Ernest Moachon, pétrifie tout le front nord, des numéros 5 à 11, entre 1896 et 1900. Le phénomène se prolonge à l'est avec la construction au numéro 19 de la Polyclinique, entre 1899 et 1904, et au numéro 23 d'un immeuble d'habitation en 1895 par les architectes Georges-Charles Chessex et Charles Chamorel-Garnier.

En face, au numéro 2, l'architecte John Gros construit l'école enfantine de la Solitude (actuellement école de couture) en 1898 et 1899. Le tramway du Lausanne-Moudon est installé dans la rue en 1902. Plus haut, au numéro 30, il reste un bâtiment de nature industrielle (actuellement Espace autogéré), qui faisait partie des premières installations de la Société des tramways lausannois, créée en 1895.

⁴ Olivier ROBERT, « La fabrication de la bière à Lausanne : la brasserie du Vallon », *Mémoire vive*, 1994, 3, pp. 31-42.

⁵ GRANDJEAN, op. cit., le présente comme encore existant en 1981.

⁶ GRANDJEAN, op. cit., p. 188.

L'institution de la Polyclinique

La Polyclinique en tant qu'institution est issue de la fondation en 1887 du Dispensaire central par Emile Dind, chef du Service sanitaire cantonal, Jacques Larguier des Bancels, membre du Conseil de santé, et Edouard de Cérenville, médecin-chef de l'Hôpital cantonal⁷. Cette initiative, prise à titre privée, s'inspire de la tradition des dispensaires fondés dans les grandes villes anglo-saxonnes à la fin du XVIIIe siècle, où l'on donne gratuitement des consultations médicales. Le dispensaire est installé à la place Pépinet, au cœur d'un quartier populaire, dans un petite mesure vétuste et étriquée, qui a aujourd'hui disparu. Son fonctionnement est assuré par vingt-cinq médecins bénévoles (sur les trente-cinq praticiens que compte la ville à cette époque), ainsi que pas deux sœurs de Riehen (de St-Loup à partir de 1904).

En 1892, deux ans après la création de la faculté de médecine, le Dispensaire central devient Polyclinique universitaire, participant ainsi à la formation des étudiant-e-s en médecine qui assistent aux consultations. La Polyclinique devient une institution publique partiellement financée par l'Etat qui paie professeur et assistant-e-s.

Devant la forte augmentation de la fréquentation et les conditions déplorables qu'offre le site de Pépinet, le besoin de nouveaux locaux se fait rapidement sentir. En 1898, le Grand Conseil adopte un projet de nouveau bâtiment à la Solitude. Geneviève Heller souligne l'intérêt stratégique de cette implantation. Le bâtiment est « situé entre l'hôpital et la ville basse des artisans et des journaliers, à proximité du quartier du Tunnel et de la rue centrale »⁸.

En 1906, le professeur Paul Demiéville, premier directeur de la Polyclinique, fonde le dispensaire antituberculeux au sein de la même institution, afin de prodiguer des soins en complément des thérapies proposées en sanatorium. Ce service connaît un véritable développement avec la nomination à sa tête de la doctoresse Charlotte Olivier qui en assume la direction jusqu'en 1925 et lui confère sa renommée. Fort de son succès, le dispensaire antituberculeux s'étend en 1922 dans le bâtiment adjacent, rue César-Roux 23.

⁷ Geneviève HELLER, *Charlotte Olivier. Lutte contre la tuberculose dans le canton de Vaud*, Lausanne : Editions d'en bas, 1992.

⁸ HELLER, op. cit, pp. 95-96.

Le projet

Le 2 décembre 1898, le Grand Conseil accorde le crédit pour la construction d'une nouvelle Polyclinique à la Solitude, à la condition d'une participation financière de la ville de Lausanne⁹.

L'année précédente, l'Etat a déjà acquis le terrain relevant de l'hoir Isler en vue d'y établir le contrôle des denrées et boissons, ainsi que le contrôle laitier. Le terrain est alors dénué de toute construction et comprend un jardin et des bois. Le programme s'augmente de la Polyclinique, ainsi que d'auditoires et de laboratoires de zoologie et de minéralogie. Une première étude est réalisée par l'architecte Jacques Regamey.

Le concours

Le concours pour la Polyclinique est lancé rapidement après la décision du Grand Conseil, le 17 décembre 1898. Son organisation se fait sous la responsabilité du Département de l'agriculture et du commerce, qui dirige le Service des bâtiments et dont les organes de contrôle des denrées et des boissons devaient trouver place dans le bâtiment¹⁰. Les candidatures sont ouvertes à tout architecte suisse ou établi en Suisse.

Le jury est composé de Léo Châtelain, architecte à Neuchâtel, Gustave Falconnier, architecte, préfet du district de Nyon, Charles Melley, architecte à Lausanne, Frédéric Seiler, chimiste cantonal à Lausanne.

Le programme prévoit un bâtiment pour recevoir la Polyclinique, le contrôle des boissons et des denrées, les laboratoires et auditoires de zoologie et d'anatomie comparée, des cabinets pour les professeurs d'hygiène et de médecine légale. La construction doit se composer de trois étages sur cave et rez-de-chaussée, surmontés de locaux mansardés ou d'un attique. Le terrain à l'arrière du bâtiment doit être aménagé en cour de service et renfermer des dépendances. Il y a lieu de faire des propositions pour un passage direct vers l'hôpital cantonal, situé en amont, afin de faciliter le déplacement des étudiant-e-s.

⁹ ACV, KIX 1201/19a, « 3. Décrets du Grand Conseil – subsides de la commune de Lausanne – Devis général ».

¹⁰ ACV, KIX 1201/19a, « 1. Concours d'architecture. Désignation de l'architecte. Réclamation au sujet de cette désignation. Honoraires de l'architecte ».

Le concours fait l'objet de 33 candidatures parmi lesquelles celles de Louis Bezencenet et Alexandre Girardet, Jean-François Alexandre Wenger, Francis Isoz, Georges-Charles Chessex et Charles-François Chamorel-Garnier, Adrien Van Dorsser, Henri Verrey, Jean Béguin, Charles Mauerhofer et John Gros.

Parmi ses considérations, le jury souligne la difficulté d'implantation du projet dans un environnement particulière défavorable en raison de la présence de la falaise et du peu de lumière qui en découle. Dans ses critères de jugement, le jury met par conséquent en avant les propositions qui offrent des solutions ingénieuses en matière d'apport de lumière. Il se montre aussi particulièrement attentif aux moyens étudiés pour mettre en relation le bâtiment avec l'hôpital cantonal.

Le 1^{er} prix est attribué à *ex æquo* à l'association Mauerhofer et Van Dorsser et à l'association Bezencenet et Girardet. Ernest Moachon obtient le 2^e prix. John Gros reçoit à la fois les 3^e et 4^e prix car il a présenté deux projets. Les projets sont exposés durant le mois de mai 1898 à la Grenette, place de la Riponne. Les rendus de Mauerhofer et Van Dorsser, ainsi que de Bezencenet et Girardet sont publiés dans le *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes*¹¹.

Le projet de Mauerhofer et Van Dorsser est très semblable au bâtiment réalisé. Il se caractérise par son plan asymétrique en équerre qui ne comprend qu'un retour d'aile sur l'arrière. Cette disposition est grandement louée par le jury qui y voit la solution la meilleure pour obtenir le plus de lumière. Une seconde aile aurait caché la lumière à la première. Le dessin de façade principale est également extrêmement proche de la façade exécutée. La composition est identique, notamment dans sa hiérarchisation des ordres et des sous-ordres. La seule différence notable réside dans la position de la travée principale, comprenant la porte d'entrée, qui se voit recentrée au moment de la réalisation.

Le projet de Bezencenet et Girardet présente en revanche un plan ramassé auquel le jury reproche de palier le manque d'exposition à la lumière par la profondeur excessive de certains locaux. Il ne reste malheureusement pas de trace des deux projets de John Gros. La description

¹¹ *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes*, 1898, 24, pp. 117-121.

qu'en donne le jury permet cependant de déduire qu'ils différaient grandement du bâtiment réalisé¹². Le premier projet était constitué d'un simple volume rectangulaire. Il se singularisait par la présence d'un grand plan incliné destiné à recevoir un funiculaire pour relier le bâtiment à l'hôpital cantonal. Au yeux du jury, « ce pont monumental » avait le fâcheux désavantage d'enlever « tout soleil à la face qui renferme des locaux très importants ». Le second projet de Gros possédait une « disposition symétrique étendue, avec retours en ailes sur les faces postérieures » qui ne correspond pas non plus au projet construit¹³.

En dépit de l'ordre des prix, la direction des travaux est attribuée à John Gros qui n'a pourtant été désigné que 3^e et 4^e. Les architectes placés en meilleures positions, Bezencenet, Girardet, Mauerhofer, Van Dorsser et Moachon, protestent auprès du Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la Société vaudoise des architectes contre ce qu'ils considèrent comme une injustice. Malgré leurs réclamations, le Conseil d'Etat maintient sa décision, arguant de sa totale liberté de choisir qui lui plaît pour diriger les travaux, en vertu du règlement établi par la Société des ingénieurs et architectes elle-même.

Ce choix ne manque pas d'intriguer, d'autant plus que tous les éléments connus vont à l'encontre de ce dénouement. Le rapport du jury, bien qu'il leur ait attribué le 3^e et le 4^e prix, se montre plutôt défavorable aux deux projets de John Gros. Il critique en particulier leurs choix d'implantation, qui constitue dans le programme et dans les discussions ultérieures un critère primordial. Le 17 juin 1898, l'architecte cantonal Jules Simon se prononce en faveur du premier prix remporté par Mauerhofer et Van Dorsser. Quelques jours plus tard, le 8 juillet 1898, le conseiller d'Etat Vicquerat se prononce quant à lui en faveur du projet de Bezencenet et Girardet. Cependant, le même jour, le Conseil d'Etat dans son ensemble désigne John Gros pour l'exécution des travaux. C'est donc lors d'une séance du Conseil d'Etat que la balance, pour une raison inconnue, a penché du côté de Gros¹⁴.

La désignation de John Gros peut s'expliquer par le fait qu'il vient de réaliser, juste à côté, l'école enfantine de la Solitude pour la ville de Lausanne. L'architecte aurait alors bénéficié du

¹² BSVIA, op. cit.

¹³ BSVIA, op. cit.

¹⁴ Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 8.7.1898 ne fait aucune mention de cette question. En revanche, la séance du 29.7.1898 confirme la décision du 8.7.1898 d'attribuer la direction des travaux à John Gros et « de prendre pour base de son étude le projet « Sic » de MM. Mauerhofer et van Dorsser », ACV, P.V. du Conseil d'Etat, KIII/10/208.

soutien de la ville avec laquelle il était en bons termes et qui était partie prenante dans la construction de la Polyclinique. Il demeure cependant que c'est le projet de Mauerhofer et Van Dorsser qui a été réalisé, avec de légères modifications, mais que c'est John Gros qui signe tous les plans. Cette particularité a dû faire l'objet entre les deux bureaux d'architecture d'un arrangement dont il ne reste pas de trace.

Les architectes Mauerhofer et van Dorsser

Charles-Benjamin Mauerhofer (1831-1919) et Adrien van Dorsser (né en 1866) ont à leur actif plus de 40 constructions à Lausanne, réalisées entre 1895 et 1915. Van Dorsser est diplômé de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris. Les deux architectes travaillent en association ou individuellement, collaborant avec d'autres praticiens comme Louis Bezencenet ou Charles François Bonjour. Leur production est principalement composée d'immeubles d'habitation (av. Verdeil 5, 1900 ; ch. du Funiculaire 6, 1903 ; av. de Georgette 1-5, 1908), mais ils réalisent également des hôtels (Beauregard, av. de Cour 33, 1909, van Dorsser seul ; Royal Hôtel, av. d'Ouchy 40, 1909). Mauerhofer développe une activité particulière dans le domaine religieux (chapelle du Marterey, 1862, avec Boissot ; chapelle de Chavannes-près-Renens, 1902, avec van Dorsser)¹⁵. Dans le domaine hospitalier, les deux associés signent un asile des vieillards, ch. de Rovéréaz 23, en 1898, très peu de temps avant le lancement du concours pour la Polyclinique. Ils ont donc dû se mettre au fait des particularités de l'architecture médicale.

L'architecte John Gros

John Gros est un architecte extrêmement productif à Lausanne. Entre 1895 et 1912, il construit plus de 40 bâtiments, des immeubles d'habitation principalement. On lui doit plusieurs grandes opérations immobilières, à l'échelle d'un quartier et à forte densité, comme à l'avenue Ruchonnet 2-12 (1904), rue des Echelettes (8 immeubles, 1906), au chemin de Mornex 9-17 (1910), à l'avenue d'Echallens 70-72/avenue de France 49-57/chemin des Aubépines 43-45/avenue Gleyre 2/avenue d'Yverdon 1-7 (1911).

¹⁵ Dave LÜTHI, *Les chapelles de l'Eglise libre vaudoise*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2000, p. 35.

Son architecture ne se singularise pas par un talent particulier. Elle appartient au style éclectique urbain, garante avant tout d'une bonne rentabilité foncière. Bien que sa carrière ne soit pas connue de manière exhaustive, il est probable que la réalisation de la Polyclinique constitue son œuvre la plus prestigieuse.

Le chantier

John Gros est donc seul à diriger les travaux. Il va même jusqu'à signer certains plans d'ingénierie, tels que les plans de la passerelle métallique. Il doit cependant se plier à des critiques et propositions de modification très précises du Conseil d'Etat, et en particulier de l'architecte cantonal Jules Simon.

Jules Simon adopte durant le chantier une attitude que l'on pourrait qualifier de fortement interventionniste. Son comportement directif témoigne de rapports entre maître de l'ouvrage et maître d'œuvre, propres à leur époque, qui se différencient grandement de ceux que l'on connaît aujourd'hui. John Gros, l'architecte chargé de la mise en œuvre, quant à lui, accepte les remarques de Simon sans argumenter, ni renâcler, et les met aussitôt à exécution, dessinant et renvoyant sans relâche les nouveaux projets demandés.

Le dossier de la construction contient, à titre d'exemple, un long mémoire rédigé par Jules Simon où il formule toute une série de propositions en vue de simplifier les façades et ainsi réaliser de substantielles économies¹⁶. Ces propositions sont les suivantes : supprimer dans les frises prévues au-dessus du 1^{er} étage l'inscription des noms des médecins, naturalistes, physiciens et autres savant illustres, supprimer également les têtes sculptées dans les clés situées au-dessus des portes, remplacer les gros mascarons des pilastres par de simples cartouches, remplacer également les guirlandes sur les arcs du 1^{er} étage par des chutes de fruits, simplifier les contre-cœurs du 2^e étage, et simplifier également l'écusson vaudois au sommet de la façade, en faisant notamment l'économie des deux figures hautes de 2 mètres à remplacer par des feuillages. Cette énumération, certes quelque peu laborieuse, démontre avec quel détail l'architecte cantonal étudie et critique les plans. Elle témoigne aussi d'une situation où les

¹⁶ ACV, KIX 1201/19a, « 5. Plans d'exécution, modifications, simplifications ».

différents acteurs partagent des références communes et sont capables de jongler avec une grammaire qu'ils maîtrisent avec aisance.

Le chantier commence en août 1900. John Gros se voit à plusieurs reprises dans l'obligation de presser Jules Simon pour qu'il lui rende les plans d'exécution définitifs, l'entreprise de construction se trouvant forcée à l'inactivité parce que certaines décisions d'importance n'ont pas encore été prises. Le programme connaît après le concours plusieurs changements. Les parties de zoologie et de minéralogie ont trouvé place au Palais de Rumine qui sera achevé en 1906. On adjoint cependant au bâtiment les instituts d'hygiène et de parasitologie, un laboratoire d'étude de la peste et l'enseignement de la chimie industrielle et de l'électrochimie¹⁷.

Le 4 janvier 1902 un grand remaniement du programme a de nouveau lieu. C'est à ce moment que sont projetés des logements pour les diaconesses de St-Loup, qui sont intégrées dans le personnel de la Polyclinique¹⁸. Le gros-œuvre du chantier est achevé au printemps 1902.

Le choix des matériaux

Le choix des matériaux de construction donne lieu à de longues discussions et à plusieurs soumissions¹⁹. Les acteurs du chantier n'hésitent pas à se rendre dans diverses carrières afin de se rendre compte de la qualité des différentes pierres. Pour le socle côté rue, on hésite entre de la pierre d'Arvel et celle de Collombey en Valais. Il est finalement décidé d'utiliser la pierre de Collombey pour le socle et pour l'encadrement des baies et du passage. La pierre d'Arvel est en revanche employée pour la corniche située au-dessus du rez-de-chaussée. Le socle sur l'arrière est fait de pierre de St-Triphon. Le choix du matériau de façade se porte sur la molasse de Berne, car elle venait d'être utilisée pour la construction de l'Ecole de chimie (1891) en donnant entière satisfaction. Elle sera fournie par la Société des carrières d'Ostermundigen. Le choix de ce matériau vaudra en outre au Conseil d'Etat les félicitations du syndicat lausannois

¹⁷ ACV, KIX 1201/19b, « 31. Dépassements de crédits ».

¹⁸ ACV, KIX 1201/19a, « 2. Programme ».

¹⁹ ACV, KIX 1201/19a, « 7. Choix des matériaux » et « 8. Terrassement et maçonnerie ».

des tailleurs de pierre qui tend à encourager le recours à des pierres et des techniques traditionnelles²⁰.

Les travaux de terrassement et de maçonnerie sont confiés à l'entreprise de construction Chessex-Krieg à Lausanne. La charpente est exécutée par l'entreprise Hubscher et Milliger, à Béthusy (Lausanne). La couverture à brisis, effectuée par l'entreprise Albert Pamblanc (pl. du Pont 6, Lausanne), est assurée par des ardoises violettes de Belgique, semblable à celle qui orne la flèche de la cathédrale de Lausanne²¹. Les chenaux sont faits d'un placage de zinc²².

Le système de plancher Hennebique

La réalisation des planchers est mise en soumission entre différents systèmes de béton armé : systèmes Hennebique, Münch, Schumann et Koenen²³. Le choix se porte sur le fameux système Hennebique, représenté par Samuel de Mollins, dont le rôle dans la promotion du béton armé à Lausanne a déjà fait l'objet de plusieurs études²⁴. Cet aspect constructif de la Polyclinique constitue l'un de ses intérêts historiques et place le bâtiment parmi les premiers utilisant du béton armé en Suisse.

Le choix du béton Hennebique se justifie, aux yeux des architectes, parce que ce système offre les plus hautes garanties d'étanchéité, des grandes possibilités dans le passages des « caniveaux », écoulements dont les nombreux laboratoires sont très demandeurs, et une protection élevée contre les incendies. De Mollins présente un mémoire détaillé sur la réalisation des planchers et propose même une modification des hourdis de façon que les caniveaux passent au-dessus de la dalle, plutôt qu'en dessous comme à l'habitude, afin de renforcer l'étanchéité du réseau²⁵. Les travaux sont réalisés sous la supervision directe de Samuel de Mollins par l'entreprise Alexandre Ferrari, collaborateur habituel de l'entreprise

²⁰ Le dossier de plans conservé aux archives du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud contient toute une série de plans détaillés des appareillages de pierre.

²¹ Information aimablement communiquée par Antoine Graf, architecte.

²² ACV, KIX 1201/19b-19c.

²³ ACV, KIX, 1201/19a, « 5. Plans d'exécution, modifications, simplifications ».

²⁴ *Inventaire suisse d'architecture. 1850-1920*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 1990, 5, p. 264.

²⁵ ACV, KIX 1201/19a, « 16. Planchers système Hennebique ».

Hennebique à Lausanne. Cette option constructive vaut au bâtiment d'être publié dans la revue *Béton armé*, l'organe de promotion de l'entreprise Hennebique²⁶.

Par souci d'économie, l'architecte John Gros propose durant le chantier de supprimer une série de planchers réalisés selon le système Hennebique, qui est d'une mise en œuvre relativement chère par rapport aux autres systèmes. L'architecte cantonal Jules Simon, par ailleurs grandement attentif aux possibilités de réduction des coûts, s'oppose cependant fermement à cette mesure, considérant qu'il n'y a pas lieu d'économiser sur la sécurité contre l'incendie. Il donne toutefois son accord pour que l'on renonce au béton Hennebique dans les dépendances. Les planchers sont remplacés par de simples dalles en fer et béton²⁷.

En septembre 1901, on constate un déchirement de la molasse dans l'aile sud²⁸. Une expertise établie par l'ingénieur Alphonse Vautier conclut à une négligence dans l'exécution qui a omis de laisser un vide entre le ciment armé et la molasse.

En dépit des efforts déployés par les architectes John Gros et Jules Simon pour faire des économies, le chantier connaît de forts dépassements de crédit, imputables en grande partie aux nombreux changements de programme. En juillet 1905, à la toute fin du chantier, un crédit extraordinaire de 14'200 francs est alloué afin de finir les travaux²⁹.

Sculpture de façade

Le choix de l'exécution des sculptures de façades donne lieu à un concours restreint sur invitation le 8 février 1900³⁰. L'invitation est envoyée aux cinq sculpteurs Raphaël Lugeon (Lausanne), Berthaud et Girardet, (Lausanne), Negri, Mordhardt et Uberti (Territet), Sartorio (Lausanne) et Fasanino (Genève). Pour l'attribution des travaux, il est demandé aux soumissionnaires de présenter un devis sur la base de deux croquis de lucarne dessinés par John Gros. Les travaux sont attribués à Lugeon, connu pour avoir réalisé le portail occidental de la

²⁶ « La Policlinique universitaire de Lausanne », *Béton armé*, 1901-192, 4, p. 172. Il s'agit en fait d'une simple reprise d'un article de la *Feuille d'avis de Lausanne*.

²⁷ ACV, KIX, 1201/19a, « 5. Plans d'exécution, modifications, simplifications ».

²⁸ ACV, KIX 1201/19a, « 23. Déchirement de molasse attribué au ciment armé ».

²⁹ ACV, KIX 1201/19a, « 31. Dépassements de crédits ».

³⁰ ACV, KIX 1201/19a, « 15. Sculptures ».

cathédrale (1892-1909). Il est choisi non pas en raison de son talent, mais parce qu'il a rendu le devis le moins élevé.

Fils du sculpteur David Lugeon, Raphaël Lugeon est né en 1862. Il étudie à l'Ecole industrielle de Lausanne, puis à l'Ecole des arts décoratifs de Paris. Il réalise entre autres des travaux de sculpture aux temples de Grandson (1898), Lutry (1902) et St-François (1902). Il est l'auteur du buste de Gabriel de Rumine, exposé dans le palais du même nom³¹.

La passerelle et le raccordement avec l'hôpital cantonal

Entre 1897 et 1903, le projet de liaison entre la Polyclinique et l'Hôpital cantonal donne lieu à de nombreuses études. Ce sont d'abord différents types d'escaliers partant du niveau de la rue et s'élevant à travers la falaise qui sont envisagés. Cette approche oblige à créer en amont des rampes extrêmement importantes pour abaisser au maximum le point culminant des escaliers et force parfois à chercher très loin à l'est la possibilité de la plus faible déclivité. Un ascenseur extérieur s'élevant le long de la falaise est même prévu en mars 1900. Ce n'est qu'à partir de mai 1900 qu'émerge l'idée d'exploiter la hauteur du bâtiment et ses escaliers intérieurs pour lancer une passerelle entre le point le plus élevé de l'édifice et le milieu de la pente. Une fois ce principe à établi, les études se multiplient quant aux aménagements de la pente sous l'hôpital, combinant plusieurs systèmes d'escaliers et de rampes, s'articulant avec plus ou moins de lacets.

Dans sa forme définitive, la passerelle est étudiée pas l'ingénieur J. Michaud, mais les plans demeurent tous signés de la main de J. Gros. Le parti pris d'exécution repose sur une volonté de rendre l'ouvrage le plus léger possible. Son système constructif s'appuie sur « un treillis ajouré de section carrée justifié par des motifs esthétiques »³².

Les travaux de plantage sur le coteau et de voûtage pour une partie du chemin passant par un tunnel sont confiés à Ernest Paillard, horticulteur (Maupas 16, Lausanne). Le maître d'œuvre donne dans sa facturation une description extrêmement détaillée des travaux effectués en avril

³¹ *La Patrie suisse*, 1.5.1907, 355, pp. 97-98.

³² ACV, KIX 1201/19a, « 25. Ascenseur et passerelle ».

1904³³. La maçonnerie du tunnel notamment est réalisée en cailloux de Meillerie, les marches en granit et la rocaille en pierres d'Eclépens. Le tunnel, en forme de fausse grotte, situé au point d'accrochage de la passerelle dans la falaise, constitue un élément remarquable de cet aménagement. Renvoyant à une approche romantique de l'agencement paysager, il fait en particulier écho à l'exemple connu du parc de Mon-Repos (1820), mais aussi à toutes les « rocailles » qui ont rencontré une grande fortune durant la seconde moitié du XIXe siècle³⁴.

Les ouvriers du chantier

L'achèvement de la charpente donne lieu, comme le veut la tradition, à la pose d'un bouquet sur le point le plus élevé. Cette tradition est d'autant plus respectée qu'elle implique la distribution d'une prime à tous les ouvriers. Craignant certainement toute mesure de rétorsion qui pourrait résulter du non-respect de cette coutume, l'architecte John Gros fait preuve d'une très grande attention dans l'établissement de la liste des ouvriers, conditionné de toute évidence par la peur d'oublier quelqu'un. Cet épisode présente l'intérêt historique de fournir une liste exhaustive du personnel présent sur le chantier. Le nombre d'employés s'élève à 111³⁵.

Un autre élément vient compléter cette information. En fin de chantier, l'architecte dresse à nouveau une liste des ouvriers afin de démontrer, comme il lui est demandé, que deux tiers d'entre eux sont des confédérés³⁶.

Description du plan

Par son plan, la Polyclinique appartient au type du bâtiment administratif (hôpital, école ou caserne) tel qu'on le conçoit dans la tradition « Beaux-Arts » au XIXe siècle. De tracé relativement régulier, il se caractérise par sa forme rectangulaire auquel s'ajoute une aile sur l'arrière. La distribution intérieure est déterminée par le système de circulation en croix, constitué d'un couloir longitudinal et d'un couloir transversal. Au rez-de-chaussée, le couloir

³³ ACV, KIX 1201/19b, « 28. Chemin et escalier tendant à l'hôpital ».

³⁴ Grotte en pierre de tuf, La Faraz, la Tour-de-Peilz, 1852, François STORNO, *Histoire de La Faraz. La Tour-de-Peilz. 1697-1996*, Genève : Georg, 1996, p. 73.

³⁵ ACV, KIX 1201/19a, « 26. Bouquet ».

³⁶ ACV, KIX 1201/19b, « 27. Nationalité des ouvriers ».

transversal relie la porte d'entrée principale, située au milieu de la façade, à la cage d'escalier, placée dans l'axe et rejetée à l'arrière du bâtiment. Le couloir longitudinal, placé dans la plupart des étages à l'arrière et bénéficiant d'une lumière naturelle, dessert les pièces alignées sur la façade avant. Le même souci d'éclairage naturel et de ventilation, dénotant des préoccupations hygiénistes, est présent dans les couloirs de distribution de l'aile. Dans le même ordre d'idées, les toilettes sont placées au nord, sur cour, avec possibilité d'aération naturelle, ce qui est conforme aux prescriptions sanitaires de l'époque.

Le plan du rez-de-chaussée se singularise par le nombre d'accès qu'il possède. Outre la porte cochère située à l'ouest, permettant d'entrer dans la cour, trois portes donnent dans le bâtiment : depuis la rue, sous la porte cochère (à l'extrémité du couloir longitudinal) et sur le premier palier de l'escalier. Cependant, aucune de ces portes ne permettent d'accéder directement au rez-de-chaussée et à l'ascenseur sans devoir franchir une rampe d'escalier.

A noter que la coupe doit jouer avec une forte différence de niveaux entre l'avant et l'arrière du bâtiment. L'architecture tend à faire oublier cette différence de façon assez réussie.

Description des façades

La façade méridionale, donnant sur la rue, se compose de quatre étages carrés posés sur un socle contenant les caves et abrités par une toiture à brisis, percée de grandes lucarnes dans sa partie inférieure.

La façade est régie par une composition symétrique à trois niveaux d'élévation (socle, étages nobles, corniche et toiture). L'axe central, percé par la porte principale, se signale par sa composition sommitale à fronton curviligne. De part et d'autre, trois travées latérales s'agencent dans un rythme régulier et symétrique. Seule la porte cochère tout à gauche de la façade confère une touche dissymétrique à l'ensemble.

Le dessin de l'élévation est très soigné. Le rez-de-chaussée se compose d'un appareil à refends, qui s'orne de bossages dans la partie centrale. Il s'ajoute de portes et de fenêtres rectangulaires. Un large entablement à motifs de vagues marque la séparation avec la partie supérieure. Scandée par un ordre colossal de pilastres toscans, la partie médiane est divisée en trois niveaux.

Le premier montre des fenêtres en plein-cintre, le deuxième des baies rectangulaires dont le linteau est porté par des coussinets, le troisième de simples baies rectangulaires. Ces baies sont groupées par deux entre les pilastres. Les baies en plein-cintre forment comme une frise, le départ de leurs arcs étant souligné par un bandeau mouluré courant sur toute la longueur de la façade et baguant les pilastres colossaux. Les baies supérieures affirment plutôt la verticalité de leur agencement, notamment grâce à un support vertical, sorte de pilastre colossal compris dans l'ordre majeur. Ce support vertical marque une opposition claire entre le 1^{er} étage et les étages supérieurs, le 1^{er} niveau se distinguant également par l'usage, sophistiqué, de l'arc en plein-cintre et du bandeau mouluré, qui lui confère sa qualité traditionnelle d'étage « noble ». Sur toute la façade, la maçonnerie de molasse laisse apparaître ses joints, dont le dessin est soigné et raffiné (voir les tailles diagonales du linteau des baies du 3^e étage).

En couverture, un muret d'attique marque le départ du toit. Il est percé de lucarnes formées de fenêtres jumelles. Les lucarnes, assez larges, sont caractérisées par un fronton triangulaire brisé à sa base et porté par des triglyphes.

Les éléments sculptés dus à Lugeon montrent une référence à l'art maniériste et baroque qui contraste avec la rigueur rationaliste de la composition d'ensemble. Ecoinçons des baies en plein-cintre, médaillons des allèges des baies du 3^e étage, bandeaux, triglyphes, chutes de rubans et de fruits animent avec sobriété mais efficacité la structure de maçonnerie du bâtiment. En élévation, le premier plan semble marqué par les refends, les pilastres colossaux, et se termine par la composition architecturée des lucarnes ; la sculpture et tous les éléments travaillés par Lugeon semble apparaître dans un deuxième temps, comme dans un arrière-plan, et trahissent la subordination de l'art du sculpteur à celui de l'architecte, comme il se doit à l'époque.

La composition générale de la façade évoque moins un édifice à fonction médicale qu'un établissement commercial³⁷ ou mieux, scolaire. La comparaison avec plusieurs édifices lausannois, magasin³⁸ ou école³⁹ de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e est flagrante à cet égard. Le projet de Polyclinique dû à Bezencenet montre une même inspiration de l'architecture

³⁷ Voir les façades latérales de l'Hôtel des Postes de Paris, par Julien Guadet, architecte 1880-1888.

³⁸ Magasin du Bon Génie, à la rue de Bourg, 1902-1904, Francis Isoz, architecte.

³⁹ Collèges de St-Roch (Georges Rouge, architecte, 1872-1874), Beaulieu (Bezencenet et Girardet, 1889-1891), Croix d'Ouchy (Bezencenet et Girardet, 1894).

d'ascendance publique (hôtel de ville, de justice) et commerciale voire palatiale. La complexité et la nouveauté du programme de la Policlinique peut aider à comprendre cette typologie architecturale quelque peu hésitante – comme si l'architecte reprenait une façade de collègue, l'adaptait à un ordre contigu très urbain tout en lui donnant des airs imposants par un décor sculpté qu'un collègue ne saurait arborer, par décence « morale ». Ici, le décor honore la fonction philanthropique de l'institution, tout en magnifiant le savoir scientifique qu'il accueille en ses murs. La clinique faite palais, en sorte, mais dans des atours qui demeurent d'une sobriété distinguée.

A relever sur rue et sous la porte-cochère, des lettrages signalant l'entrée de la Policlinique.

Les façades arrière reprennent les éléments de composition de la face avant, en les simplifiant à l'extrême. Demeurant cachées aux yeux de la plupart des visiteurs, elles n'exigent pas le même soin décoratif. Ne demeurent en terme de modénature que l'appareil à refends de la partie inférieure. Dans la partie supérieure, les façades ne sont plus traitées que par grands aplats de crépi. On y retrouve cependant la même hiérarchisation des étages : socle, étage noble mis en évidence par une corniche, regroupement des 2^e et 3^e étages par un traitement semblable, lucarnes en attique. Les lucarnes, à la différence de la façade sur rue, ne comportent qu'une fenêtre et sont réalisées en bois.

L'élément marquant de la partie arrière est constitué par la cage d'escalier qui se détache fortement du bâtiment, en signe d'une architecture rationaliste, et dont les baies impressionnent par leur taille. La construction d'une cage d'ascenseur à l'est de l'escalier a passablement dénaturé la perception générale des volumes.

Description de l'intérieur

Par souci d'économie, les espaces intérieurs ne reçoivent pas de traitement décoratif particulièrement remarquable. Les seuls éléments ornementaux sont concentrés dans les espaces de circulation, couloirs et escalier.

L'architecte John Gros propose un joli projet de mise en couleur du vestibule en avril 1902. Le projet est immédiatement repoussé par l'architecte cantonal Jules Simon qui le considère comme superflu⁴⁰. Le sol du rez-de-chaussée est toutefois réalisé en terrazzo par Marc Pedroli. Le soubassement, les plinthes, les cordons, les pilastres et les consoles sont exécutés en simili-pierre. Les plafonds comportent des moulures en stuc. La porte d'entrée est livrée par le menuisier Jules Tarin (St-Roch, Lausanne)⁴¹.

La cage d'escalier constitue la pièce maîtresse en matière de décoration. Elle possède une balustrade en fer forgé, une main courante en bois et de terrazzo à chaque palier. Ses murs sont ornés de filets rouges formant cadres.

Chaque palier est fermé par une large menuiserie en bois, comportant deux portes et des parties vitrées, au décor néo-classique de belle facture. Les couloirs des étages sont également recouverts de terrazzo, exécutés aux 1^{er} et au 2^e étages par Castioni frères, au 3^e par Paul Bertin. Le sol des combles est revêtu de tomettes.

Une grande partie des sols des laboratoires et autres salles étaient recouverts de terrazzo. Les murs étaient généralement peints, mais certains d'entre eux étaient recouverts de papier peints. Les plafonds étaient peints en blanc. Les éléments constitués de bois sont réduits au minimum pour répondre à des critères d'hygiène. Il reste cependant un grand nombre de menuiseries en bois pour les portes, armoires fixes et fenêtres. De même, de nombreux radiateurs datant de l'époque de la construction sont conservés.

L'installation d'ascenseurs dans le bâtiment est totalement partie prenante du projet d'origine, dénotant un certain modernisme. La commande est attribuée à C. Würst et Cie à Seebach (ZH).

⁴⁰ ACV, KIX 1201/19a, « 6. Adjudications ».

⁴¹ ACV, KIX 1201/19a, « 6. Adjudications ».

Cet équipement se révèle cependant à l'usage d'un maintenance délicate et connaît déjà une panne importante en 1906.

En dépit des nombreux réaménagements que la Polyclinique a connus, les éléments décoratifs, relativement pauvres et peut-être est-ce là leur chance, ont été bien conservés. Il est notamment remarquable que les menuiseries, et en particulier les huisseries des fenêtres, n'aient pas été changées.

Travaux de rénovation et de transformation

En 1905, peu de temps après l'inauguration, la proximité de la falaise oblige à des travaux de sécurisation. Les usagers ont constaté des chutes de pierres et des éboulement de terrain. Il semble que l'architecte John Gros ait surestimé la stabilité de la roche laissée à nu. Des travaux de maçonnerie doivent être entrepris pour contenir tout risque d'accident⁴².

Par la suite, l'histoire de la Polyclinique est marquée par le développement de son activité et les rocades de locaux auxquelles oblige l'essor de la fréquentation. En 1915, l'Etat de Vaud achète le bâtiment voisin, sis au n°23 de la rue César-Roux, afin d'y étendre les activités du dispensaire anti-tuberculeux. Un passage est créé entre les deux bâtiments. En 1932, l'Etat accepte un nouveau crédit pour le réaménagement du dispensaire antituberculeux et la réfection de la buanderie⁴³. En 1948, le dispensaire s'agrandit encore et gagne un étage.

Entre 1969 et 1972, un projet de déplacement de la Polyclinique à la rue St-Martin 18 avec reconstruction totale d'un bâtiment donne lieu à de longues études. En 1973, le projet est définitivement abandonné par faute de moyen. Une vaste rénovation du bâtiment de César-Roux lui est préférée. Les travaux sont réalisés en 1976 sur des plans de l'architecte O. Joller⁴⁴. Cette opération a pour effet de doubler le volume occupé par le Polyclinique grâce au déménagement du laboratoire cantonal à Vennes. Le bâtiment se dote d'un nouvel auditoire et

⁴² ACV, KIX 1201/19b, « 31. Dépassements de crédits ».

⁴³ AVL, Fonds Würgler, « Projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 34'000 francs pour l'aménagement du dispensaire antituberculeux et la réfection de la buanderie de la Polyclinique universitaire à Lausanne », séance du 22.11. 1932.

⁴⁴ AVL, archives de la police des constructions, le dossier comprend une dizaine de plans et coupes.

d'une pharmacie. C'est également durant ces travaux que sont percés des fenêtres dans les sur-combles⁴⁵.

Au printemps 1987, un rapport est établi sur les toitures du bâtiment. Ce rapport est constitué essentiellement d'une série de 50 photographies⁴⁶.

En 1993, des travaux de stabilisation de la falaise qui présente des risques d'éboulements et de chutes de pierres sont effectués⁴⁷.

Conclusion

Dans le contexte de l'urbanisme lausannois qui se singularise à l'époque moderne par la domination de l'ordre discontinu, l'implantation de la Polyclinique est remarquable par son caractère très urbain. S'inscrivant dans un front de rue dense et élevé, le bâtiment s'intègre parfaitement dans l'aspect du quartier. Motif relativement rare à Lausanne, mais qui a cependant son correspondant dans l'immeuble voisin, la porte cochère participe en particulier de cette qualité urbaine. On peut en revanche déplorer que sa voûte ait été occultée par une adjonction récente.

Le grand développement du plan, malgré le caractère étriqué de la parcelle, ainsi que la disposition des couloirs en façade, témoignent des préoccupations hygiénistes qui s'imposent à la fin du XIXe siècle et qui tendent à apporter le plus d'air et de lumière possibles dans les bâtiments, et tout particulièrement dans une construction à caractère médical. En outre, le plan du rez-de-chaussée se distingue par la disposition en croix des corridors qui assure un flux rationnel des circulations, sans toutefois s'attribuer trop d'espace.

Les façades présentent une composition d'une grande élaboration, reposant sur les principes du style rationaliste du XIXe siècle. Bien qu'elles soient en définitive signées par l'architecte John

⁴⁵ SBMA, IX/B2, « Lausanne – César-Roux 19, 1975-1983 »; « Participation communale aux travaux de transformation des locaux de la Polyclinique médicale universitaire, rue César-Roux 19 », rapport de commission, *Bulletin du conseil communal de Lausanne*, 15.6.1976.

⁴⁶ SBMA, « dossiers maisons », « César-Roux 19. Toitures ».

⁴⁷ SBMA, « dossiers maisons », « Lausanne, César-Roux 19, Falaise », ABAGEOL, hydrologie, géotechnique, géologie, « Aplomb molassique situé à l'amont de la Polyclinique médicale universitaire. Etude de stabilité, carte de risques », décembre 1992, février 1993, août 1993.

Gros, la paternité revient à Mauerhofer et van Dorsser. Les éléments décoratifs de façade, parties sculptées, se révèlent de bonne qualité, malgré leur état de détérioration avancé, et méritent toute l'attention également en raison de leur auteur, Raphaël Lugeon, qui compte parmi les sculpteurs importants dans le canton de Vaud au début du XXe siècle. Concernant la toiture, dont la forme à la Mansart est partie prenante de la silhouette d'ensemble, il faut regretter que le percement de fenêtres en 1976 en ait passablement altéré la perception.

La passerelle, reliant le bâtiment à l'hôpital cantonal, constitue un bel exemple d'ingénierie métallique et se distingue par sa grande légèreté. L'aménagement paysager, effectué à l'occasion de la création de ce passage, représente un témoignage intéressant de réalisation post-romantique, notamment au travers de la fausse grotte faisant usage de tunnel.

L'intérieur du bâtiment comporte peu d'éléments décoratifs, qui sont en outre confinés aux espaces de circulation. On relève cependant un certain nombre d'éléments d'intérêt : les menuiseries et les ferronneries de la porte d'entrée principale, le terrazzo des sols au rez-de-chaussée et dans les étages, les pilastres aux angles du vestibule, les moulures du plafond, la cage d'escalier dans son ensemble (avec les ferronneries, la main-courante, les grandes baies vitrées et les motifs peints au mur), les portes vitrées de chaque palier, et les menuiseries des portes, des fenêtres et des armoires fixes de chaque étage.

Dans son ensemble, la Polyclinique constitue un témoignage historique intéressant d'un type architectural qui, en 1900, est encore en voie d'élaboration. Confrontés à un programme qui ne possède pas de modèle académique, les architectes ont recouru aux formes habituelles du bâtiment urbain polyvalent (hôtel de ville, hôtel des postes, immeuble administratif, école, caserne, etc.), conçu sur la base des principes éclectiques et rationalistes du XIXe siècle, tout en se trouvant dans l'obligation d'y intégrer les nouvelles exigences de l'hygiénisme (ensoleillement, aération, simplification de l'ornementation intérieure).

Table des matières

Situation	1
L'institution de la Polyclinique	3
Le projet	4
Le concours	4
Les architectes Mauerhofer et van Dorsser	7
L'architecte John Gros	7
Le chantier	8
Le choix des matériaux	9
Le système de plancher Hennebique	10
Sculpture de façade	11
La passerelle et le raccordement avec l'hôpital cantonal	12
Les ouvriers du chantier	13
Description du plan	13
Description des façades	14
Description de l'intérieur	17
Travaux de rénovation et de transformation	18
Conclusion	19

Liste des abréviations

ACV : Archives cantonales vaudoises

AVL : Archives de la Ville de Lausanne

MHL : Musée historique de Lausanne

SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie